



## Déclaration liminaire CDEN du 19 février 2021

Dans le 1er degré, notre département ne perdra ni ne gagnera aucun poste à la rentrée 2021. Avec une prévision de moins 286 élèves, la carte scolaire nous épargne donc. Les indicateurs habituels, nombre d'enseignants pour 100 élèves et nombre moyen d'élèves par classe dans les différents types d'écoles (maternelles, élémentaires, primaires, écoles en RPI), sont indéniablement au vert.

Nous pouvons, dans une certaine mesure, comprendre que vous, Monsieur le Directeur académique, accompagniez une baisse générale du nombre des élèves depuis plusieurs années en fermant des classes pour ouvrir des postes politiquement moins visibles mais néanmoins indispensables à l'amélioration de la qualité du service public de l'Education nationale: postes de remplaçants et postes pour l'école inclusive. C'est, pensons-nous pouvoir dire sans vous trahir, l'esprit général du projet de carte scolaire que vous allez nous présenter.

Cependant, chaque fermeture mérite d'être examinée de près. Et c'est ce que nous ferons au cours de cette réunion. Le nombre moyen d'élèves par classe est une donnée brute qui ne suffit pas à rendre compte de la situation d'une école. Le nombre de classes, le nombre d'élèves par niveau, le type de public scolaire accueilli, la situation géographique font qu'une fermeture de classe ne pèse pas du tout du même poids d'une école à l'autre. Dans certains cas, les conditions d'enseignement seront certes dégradées mais resteront acceptables. Dans d'autres cas, la répartition des niveaux dans le peu de classes restantes ou la concentration d'élèves fragiles au sein d'une même classe pourront mettre une école en danger.

Nous tenons maintenant à mettre en lumière, dans cette déclaration, deux sujets particuliers: les décharges de direction des petites écoles (c'est chez nous une véritable antienne) et l'école inclusive.

A la rentrée 2021, les décharges de direction passeront:

- de 4 à 6 jours par an pour les écoles à 1 classe
- et de 10 à 12 jours par an pour les écoles de 2 et 3 classes.

C'est un premier signe positif qui a été donné par notre ministre dans le cadre des négociations sur la direction d'école. Pour l'UNSA Education, il ne peut s'agir que d'une première étape vers une amélioration conséquente des conditions de travail des directrices et des directeurs.

Encore faut-il que ce premier signe positif se concrétise sur le terrain. Vous devez, Monsieur le Directeur académique, faire en sorte que toutes les directrices et tous les directeurs de petites écoles aient, durant l'année scolaire 2021-2022, le nombre de jours de décharge auxquels ils ont le droit. Vous devez, Monsieur le Directeur académique, faire en sorte qu'ils connaissent suffisamment à l'avance les jours où ils seront déchargés afin de pouvoir s'organiser en conséquence.

Nous en venons au dernier point de notre déclaration: tout ce que nous pourrions regrouper sous le terme d'école inclusive.

L'école inclusive, ce n'est pas juste se contenter d'inscrire des élèves à besoins éducatifs particuliers en situation de handicap ou non dans une classe ordinaire pour ensuite, comme disait le Général De Gaulle mais à propos de l'Europe, "sauter comme un cabri" en criant "inclusion, inclusion". C'est aussi et surtout donner les moyens et les conditions pour que cette inclusion ne devienne pas une souffrance pour l'élève, son enseignant(e) et tous les adultes de l'école.

Avec des Rased (Réseaux d'Aides spécialisées aux Elèves en Difficulté) en nombre notoirement insuffisant depuis que le gouvernement Sarkozy les a décimés, avec un nombre trop restreint de places dans les établissements médico-sociaux qui fait que des élèves sont orientés par défaut faute de pouvoir être accueillis en IME ou que des élèves attendent jusqu'à 18 mois une prise en charge en CMPP, avec des AESH qui, dans le 2nd degré, accompagnent une heure par ci, une heure par là, des élèves notifiés sans qu'un véritable suivi puisse se mettre en place, nous nous interrogeons légitimement, à l'UNSA Education, sur les conditions et les moyens donnés à l'école inclusive.